



# Conseil d'Administration

COMPTE-RENDU

30 juin 2010

## Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2010
- Approbation de la décision budgétaire modificative n°2 - exercice 2010
- Approbation du choix du commissaire aux comptes
- Avis sur les demandes de transformation et de publication d'emplois de professeur du second degré
- Avis sur des demandes de transformation et de publication d'emplois de professeur et de maître de conférences.
- Définition des principes généraux de répartition des services entre les différentes missions des enseignants-chercheurs.
- Avis sur la liste des fonctions ouvrant droit aux primes pour responsabilités pédagogiques au titre de l'année universitaire 2010-2011
- Avis sur la liste des fonctions ouvrant droit aux primes pour charges administratives au titre de l'année universitaire 2010-2011
- Passage au dépôt numérique des thèses
- Convention d'habilitation conjointe de l'Université à la spécialité du master Histoire de la pensée économique avec les Universités Paris 1, Paris 8, Paris Dauphine, Paris 10 et Evry Val d'Essonne
- Création du diplôme d'Université en administration générale (DUAG)
- Créations et modifications relatives aux enseignements et aux contrôles des connaissances
- Avis sur une durée annuelle d'études de dix mois dans les formations de l'Université.
- Création de l'Institut pour l'égalité des chances.
- Composition de la commission d'action sociale.
- Désignation du représentant des élus étudiants au Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE).
- Désignation des représentants de l'Université aux conseils des différents organismes.
- Approbation des tarifs.
- Approbation des projets étudiants présentés au titre du FSDIE.
- Convention entre l'Université et Apple relative à l'utilisation du kit de développement pour l'iPhone
- Convention entre l'Université et l'Université Paris-Sorbonne Paris IV relative à un parcours de licence associant droit et histoire.
- Convention entre l'Université et l'Université Paris-Sorbonne Paris IV relative à un parcours de licence associant histoire de l'art et droit.
- Convention entre l'Université et l'Université Paris-Sorbonne Paris IV relative au master sciences politiques et sociales mention relations internationales.
- Accord de coopération entre l'Université, l'Université Paris IV, l'Université Paris VI et l'Institut national du sport et de l'éducation physique.
- Convention entre l'Université et l'Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Police fixant les dispositions relatives au séminaire d'intégration du Collège de droit.
- Convention entre l'Université et le collège interarmées de défense.
- Convention de coopération entre l'Université (CFP) et Mercure Communication Eurasiatique S.A.R.L.
- Accord de coopération entre l'Université et l'Université chinoise de langues étrangères de Xi'An.
- Convention entre l'Université et l'Université Saint Esprit de Kaslik (Liban).
- Convention entre l'Université (IFP), l'Ambassade de France en République Arabe d'Egypte, la Faculté de communication du Caire et le Centre de formation et de perfectionnement des journalistes de Paris.
- Accord de collaboration entre l'Université (IFP) et l'Institut Supérieur des métiers de l'audiovisuel (ISMA) (Bénin).
  - Désignation des membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.

**Étaient présents :** M. le Président Louis VOGEL, M. Jean-Jacques BIENVENU, M. Jean-Didier LECAILLON, M. Laurent LEVENEUR, M. Guillaume LEYTE, M. Hugues PÉRINET-MARQUET, M. Didier TRUCHET, professeurs.

M. Marc ÉLINE, M. Fathi FAKHFAKH, M. Denis GIRAUX, Mme Marianne GUILLE, Mme Christine LETEINTURIER, Mme Isabelle PÉTEL-TEYSSIÉ, maîtres de conférences.

Mme Michèle-Hélène BUHNIK, M. Alain DALLE, personnels BIATOS.

M. Patrick BIROLLEAU, M. Jean-François GUILLEMIN, M. Christian HUSSON, M. Robert LION, M. Gérard NICOLAÏ, M. Michel TERRIOUX, personnalités extérieures.

M. Benjamin GUERAUD-PINET, Mlle Charlène HAUSHERR, M. Etienne PECNARD, M. Pierre-Marseille de SABOULIN BOLLENA, M. Arnaud ZOBEC, étudiants.

**Étaient représentés** : M. Pierre-Louis DUBOIS, professeur, Mme Liliane GIBOT, personnel BIATOS.

**Assistaient de droit** :

Mme Christine ARNULF-KOECHLIN, Secrétaire général.

M. Christian JOSEPH, Agent comptable.

Mme Geneviève SONNEVILLE, Conservateur.

M. Julien MÉDINA, Représentant du Recteur.

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2010**

Approuvé à l'unanimité

## **2. Approbation de la décision budgétaire modificative n°2 - exercice 2010**

Approuvé à l'unanimité.

## **3. Approbation du choix du commissaire aux comptes**

Le passage à l'autonomie impose la nomination d'un commissaire aux comptes qui sera élu pour 6 ans. Le choix du commissaire aux comptes est approuvé à l'unanimité.

## **4. Avis sur les demandes de transformation et de publication d'emplois de professeur du second degré.**

Approuvé à l'unanimité.

## **5. Avis sur des demandes de transformation et de publication d'emplois de professeur et de maître de conférences.**

Approuvé à l'unanimité.

## **6. Définition des principes généraux de répartition des services entre les différentes missions des enseignants-chercheurs.**

Point supprimé.

## **7. Avis sur la liste des fonctionnaires ouvrant droit aux primes pour responsabilités pédagogiques au titre de l'année universitaire 2010-2011**

Afin de faire face à la concurrence de Sciences Po Paris, de nouvelles primes seront accordées. Par exemple 3000€ pour les responsables de M2 professionnel, 2000€ pour les responsables de L.L.M etc.

Afin d'enrichir les cours en lignes, les professeurs qui accepteront de mettre en ligne leurs cours sur une plateforme en ligne, bénéficieront d'une prime de 2000€. L'association Assas.net félicite cette initiative de l'Université.

Approuvé à l'unanimité.

## **8. Avis sur la liste des fonctions ouvrant droit aux primes pour charges administratives au titre de l'année universitaire 2010-2011.**

Plusieurs primes sont également attribuées aux directeurs d'UFR, aux Présidents de département etc.

Approuvé à l'unanimité.

## **9. Passage au dépôt numérique des thèses**

Deux points sont abordés: le passage au dépôt numérique des thèses et leur mise en ligne ultérieure sur un site Internet de l'Université. Ces deux points font partis du programme de l'association Assas.net aux dernières élections et nous sommes heureux de vous annoncer leur concrétisation.

Ce double dispositif va faire l'objet d'une période d'expérimentation de 18 mois au terme de laquelle l'Université arrêtera définitivement sa position.

La forme légale de dépôt de la thèse est numérique, le doctorant déposera un fichier numérique au services des thèses (une feuille de style sera mis à disposition de l'étudiant afin de faciliter la rédaction de la thèse). L'examen de la thèse par le jury continuera à se faire su version papier.

La conservation pérenne de la thèse numérique est désormais du ressort du Centre Informatique National de l'Enseignement Supérieur. Cependant un exemplaire papier sera également conservé, en plus de l'exemplaire numérique, à la bibliothèque Cujas.

La diffusion par intranet à l'intérieur de l'Université est réglementaire et sera étendue à la bibliothèque interuniversitaire Cujas.

La diffusion par Internet sur le site de l'Université (et donc accessible à tous contrairement à l'intranet), sera soumis à l'approbation du docteur.

Un logiciel de plagiat sera également à la disposition des doctorants.

Ce dispositif de dépôt légal numérique des thèses sera mis en place le 1er janvier 2011.

Le projet est approuvé à l'unanimité

## **10. Convention d'habilitation conjointe de l'Université à la spécialité du master Histoire de la pensée économique avec les Universités Paris 1, Paris 8, Paris Dauphine, Paris 10 et Evry Val d'Essonne.**

Le master « Histoire de la pensée économique » est un ancien master qui offre à ses étudiants des spécialités qui sont uniques en France. Le nombre et la qualité des chercheurs qui interviennent dans ce master sont impressionnants. Ce master a ainsi obtenu la note de A lors de la dernière évaluation AERES. Cependant les effectifs étudiants sont faibles. C'est pourquoi, afin d'attirer de nouveaux étudiants, une convention d'habilitation conjointe a été proposée au Conseil d'Administration.

La convention est approuvée à l'unanimité.

## **11. Création du diplôme d'Université en administration générale (DUAG).**

Le projet s'inscrit dans le cadre de la nouvelle Préparation générale aux concours externes de l'IPAG de Paris qui sera ouverte lors de cette rentrée universitaire.

Désormais les étudiants qui sont inscrits à l'IPAG de Paris en Préparation générale aux concours externes pour suivre son tronc commun élargi sont automatiquement inscrits au Diplôme d'Université en Administration Générale.

Ce diplôme d'Université vise à rendre diplomante cette formation, stimuler l'assiduité aux écrits d'admissibilité tout en valorisant les résultats obtenus.

Le projet est approuvé à la majorité. L'élu UNEF s'abstient car il aurait préféré que le diplôme soit un diplôme national.

## **12. Créations et modifications relatives aux enseignements et aux contrôles des connaissances.**

Parmi l'ensemble des légères modifications relatives aux enseignements et aux contrôles des connaissances (exemple: modification de l'intitulé d'un cours etc.), certaines modifications sont à signaler.

Les étudiants qui suivent en même temps que le Magistère la formation du Collège de droit sont dispensés d'une matière d'UEC à chaque semestre. Le choix de la matière qui fait l'objet d'une dispense est fait par le responsable du Magistère.

Après quelques hésitations l'année dernière concernant la notation de l'enseignement d'anglais en M1, désormais le règlement des examens a été modifié. L'enseignement d'anglais donnera lieu à l'issue de chaque semestre à une note sur 10 composée pour moitié de la note de contrôle continu et pour moitié de la note obtenue à l'épreuve écrite d'une durée de 1h30.

Un enseignement facultatif semestriel intitulé « Atelier de professionnalisation 4 » sera proposé dans la limite des places disponibles aux étudiants de Master 1.

## **13. Avis sur une durée annuelle d'études de dix mois dans les formations de l'Université.**

Comme vous le savez certainement, le Ministère de l'Enseignement a décidé de soumettre à tous les Conseils d'Administration des établissements de l'enseignement supérieur un cahier des charges pour la mise en place d'un 10<sup>ème</sup> mois de bourse.

Attention, contrairement à ce que l'on peut penser, nous ne travaillerons pas plus longtemps car notre année scolaire s'étalent sur 10 mois (de septembre avec les rattrapages à juin).

Cependant la mise en place de ce 10<sup>ème</sup> mois de bourse est soumise à un cahier des charges stricte et le Ministère a ainsi posé un ultimatum aux Conseils d'Administration. Notre Université respecte la majorité des conditions posées par ce cahier des charges (organiser une prérentrée, mettre en place des réorientations, renforcer la préparation à l'insertion professionnelle, etc.).

Cependant une condition importante pour le Ministère pose problème: l'organisation de l'ensemble des sessions d'examens avant la fin du mois de juillet (sauf soutenance de stage en septembre).

Ainsi pour que les étudiants boursiers bénéficient d'un 10<sup>ème</sup> mois de bourse pour l'année universitaire 2010/2011, le Conseil d'Administration doit accepter que les rattrapages n'aient plus lieu en septembre mais avant le mois de juillet.

L'ensemble du Conseil d'Administration était outré par cet ultimatum posé par le Ministère. Le Président de l'Université a demandé l'avis de l'ensemble des associations étudiants. Pour notre élue Assas.net, il était impossible de refuser ce cahier des charges car cela pénaliserait l'ensemble des étudiants boursiers de notre Université qui ont besoin de ce 10ème mois de bourse. Cependant notre élue a bien précisé que l'association Assas.net soutiendrait cette réorganisation des sessions d'examens uniquement si notre Université s'engageait à revoir entièrement le calendrier universitaire afin que les étudiants passant les rattrapages puissent bénéficier de plusieurs semaines de révisions. Les avis des élus du MET, de la Corpo et de la Cé sont sensiblement les mêmes que celui de notre élue

En outre les élus étudiants font remarquer qu'une grande majorité des établissements supérieures organisent leurs rattrapages avant la fin du mois de juillet et le pourcentage de réussite est la plupart du temps supérieur au notre.

Cette réorganisation du calendrier permettra également aux étudiants de M1 passant les rattrapages d'obtenir un M2. Ce sera également bénéfique pour les étudiants sélectionnés pour un séjour à l'étranger qui doivent passer les rattrapages.

Le Président de notre Université a affirmé que le calendrier universitaire serait remanié le moment venu afin que les étudiants passent leurs examens de rattrapages dans les meilleures conditions.

Cette mesure pose problème aux directeurs de section de droit public et privé car ces derniers n'ont pas pu discuter de ce remaniement du calendrier avec leurs collègues, ils s'opposent donc à la mise en place du 10ème mois de bourse.

Après un débat houleux au sein du Conseil d'administration, la mise en place du 10ème mois de bourse a été adoptée par le Conseil d'administration à la majorité. Cependant il a été précisé au Ministère que pour l'instant, en raison des travaux au Centre Assas, nous sommes dans l'impossibilité de respecter la condition selon laquelle l'ensemble des sessions d'examens aura lieu avant la fin du mois de juillet.

Cette dernière condition sera appliquée à la fin des travaux et après remaniement de l'ensemble du calendrier universitaire.

Une commission composée d'étudiants et de professeurs étudiera la question du remaniement du calendrier universitaire.

## **15. Création de l'Institut pour l'égalité des chances.**

De grandes écoles de la fonction publique ont créé des classes préparatoires intégrées (CPI) qui sont des filières destinées à préparer des étudiants de condition modeste à leur concours d'entrée. L'Université veut faire de même.

Elle a déjà été sollicitée pour préparer les étudiants aux concours de l'École nationale de la magistrature (ENM) et de l'école nationale supérieure des officiers de police (ENSOP). L'École des officiers de la gendarmerie nationale (EOGN) s'est rapprochée de l'Université.

## **16. Composition de la commission d'action sociale.**

Approuvée à l'unanimité.

## **17. Désignation du représentant des élus étudiants au Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE).**

M. Etienne PECNARD (La Corpo Paris II) et M. Benjamin GUERAUD-PINET (UNEF), étudiants, se déclarent candidats.

Les étudiants s'étant présentés, le conseil passe au vote à bulletins secrets. M. Etienne PECNARD est élu avec 20 voix contre 6 pour M. Benjamin GUERAUD-PINET

## **18. Désignation des représentants de l'Université aux conseils des différents organismes.**

Le conseil désigne, à l'unanimité, M. Rémy RIEFFEL, professeur, Mme Françoise BOUSEZ, maître de conférences, et M. Samuel VAN DER VLIST (UNEF), étudiant, afin de représenter l'Université au conseil du centre audiovisuel d'études juridiques des universités de Paris.

Le conseil désigne, à l'unanimité, pour la durée du mandat restant à courir M. Pierre-Marseille de SABOULIN BOLLENA (MÉT-ASSAS), étudiant, pour représenter l'Université au sein du conseil de la bibliothèque interuniversitaire Sainte-Barbe.

## **19. Approbation des tarifs.**

Approuvé à l'unanimité.

## **20. Approbation des projets étudiants présentés au titre du FSDIE.**

Approuvé à l'unanimité

## **21. Convention entre l'Université et Apple relative à l'utilisation du kit de développement pour l'iphone**

La convention a déjà été soumise au conseil qui avait demandé des éclaircissements sur un certain nombre de clauses du contrat. L'université va développer une « boîte à outils » qui permettra de proposer un certain nombre d'applications sur l'iPhone.

Le projet est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention)

## **22. Convention entre l'Université et l'Université Paris-Sorbonne Paris IV relative à un parcours de licence associant droit et histoire.**

**- Convention entre l'Université et l'Université Paris-Sorbonne Paris IV relative à un parcours de licence associant histoire de l'art et droit.**

Approuvé à l'unanimité

## **23. Convention entre l'Université et l'Université Paris-Sorbonne Paris IV relative au master sciences politiques et sociales mention relations internationales.**

Un nouveau Master 1 mention relation internationales sera ouvert à la rentrée 2010 en coopération avec Paris IV. Les étudiants seront sélectionnés sur dossier.

Approuvé à l'unanimité

**24. Accord de coopération entre l'Université, l'Université Paris IV, l'Université Paris VI et l'Institut national du sport et de l'éducation physique.**

Approuvé à l'unanimité.

**25. Convention entre l'Université et l'Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Police fixant les dispositions relatives au séminaire d'intégration du Collège de droit.**

Comme chaque année depuis l'ouverture du Collège de droit, une journée d'intégration est organisée par l'Université. Cette année cette journée d'intégration se fera en collaboration avec l'Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Police.

**26. Convention entre l'Université et le collège interarmées de défense.**

Approuvé à l'unanimité.

**27. Convention de coopération entre l'Université (CFP) et Mercure Communication Eurasiatique S.A.R.L.**

Approuvé à l'unanimité.

**28. Accord de coopération entre l'Université et l'Université chinoise de langues étrangères de Xi'An.**

Approuvé à l'unanimité.

**29. Convention entre l'Université et l'Université Saint Esprit de Kaslik (Liban).**

Approuvé à l'unanimité.

**30. Convention entre l'Université (IFP), l'Ambassade de France en République Arabe d'Egypte, la Faculté de communication du Caire et le Centre de formation et de perfectionnement des journalistes de Paris.**

Approuvé à l'unanimité.

**31. Accord de collaboration entre l'Université (IFP) et l'Institut Supérieur des métiers de l'audiovisuel (ISMA) (Bénin).**

Approuvé à l'unanimité.

**32. Désignation des membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.**



Tous les élus étudiants du Conseil d'Administration sont désignés comme membres de la section disciplinaire.







